

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal tenue le
26 août 2024 à 20 h.

Sont présents :

Christian Jutras, conseiller et maire suppléant, siège n° 2, Sarah Raymond,
conseillère, siège n° 3 et François Bilodeau, conseiller, siège n° 4.

Sont absents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1
Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6
Frédéric Marier, conseiller siège n° 5

Citoyens : 2

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**3. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée pour la séance
d'ajournement du 26 août 2024**

CE POINT EST RETIRÉ

4. Tirage loto-église

Le tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix a été fait le
12 août 2024.

Premier prix : 200 \$ billet n° 107, Monsieur Roger O'Grady, de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 005, Madame Gabrielle Martel De Grandpré,
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 131, Monsieur Raymond Turcotte, de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

5. Adoption de l'ordre du jour

211.08.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance d'ajournement

26 août 2024, 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée pour la séance ordinaire du 12 août 2024 (RETIRÉ)
4. Tirage loto église
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
7. **Demandes**
 - a) Loto-Église : tirage octobre 2024
8. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
9. **Dossiers municipaux**
 - a) ADMQ : Colloque de zone 07 Centre-du-Québec
 - b) Avis de motion : règlement numéro 482/2024 amendement au règlement de zonage numéro 453/2021
 - c) Avis de motion : règlement numéro 483/2024 amendement au règlement de permis et certificat numéro 456/2021
 - d) Semaine de la Municipalité 2024
 - e) Modernisation du réseau d'éclairage : demande de subvention (REPORTÉ)
 - f) Infotech : ristourne au 30 juin 2024
 - g) Programme Nouveaux horizons pour les aînés
 - h) TECQ 2024-2028
 - i) Formation Infotech : budget
10. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Adjudication soumissions pour le déneigement des cours municipales : saison hivernale 2024-2025
 - c) Abrasif hivernal : sel de déglacage saison hivernale 2024-2025
 - d) Abrasif hivernal : sable saison hivernale 2024-2025
 - e) Balises de sécurité routière
 - f) Cabane de la paveuse (RETIRÉ)

Période de questions à 20 h 30

11. **Hygiène du milieu**
 - a) Composantes de contrôle à l'usine d'épuration
12. **Sécurité civile**
 - a) Exercice de sécurité civile
13. **Loisirs et culture**
 - a) Adoption du règlement numéro 484/2024 : bibliothèque municipale Michel-David
 - b) Bibliothèque Michel-David : achat d'écran d'ordinateur
 - c) Autorisation de dépenses pour la fête de Noël et le concours de décorations de Noël
 - d) Autorisation de dépenses pour la fête d'Halloween 2024
14. **MRC**
 - a) Invitation à la rencontre de lancement des travaux : priorités régionales OVT du Centre-du-Québec
15. **Questions diverses**
 - a) Domaine J.M-Cardinal : demande de commandite
 - b) Invitation aux portes ouvertes « mangeons local »
16. **Levée de la réunion**

6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 ;

212.08.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Demandes

a) Loto-Église : tirage octobre 2024

ATTENDU QUE le tirage de la loto-église du mois d'octobre 2024 était prévu à la séance ordinaire du 15 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix demande que le tirage de la loto-église soit devancé pour le tirage du mois d'octobre 2024, car le délai pour la vente des billets est trop court ;

213.08.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le tirage de la loto-église de la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix prévu le 15 octobre 2024 soit devancé au 1^{er} octobre 2024 à 10 h 30 ;
- de mandater le Maire et la directrice générale à faire le tirage au bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

214.08.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de juillet 2024, et ce, pour les montants suivants :

Déboursés directs (chèques) :	22 561,50 \$
Déboursés directs (déboursés directs) :	27 571,51 \$
Total déboursés directs	50 133,01 \$

Factures d'achats (chèques) :	17 031,65 \$
Factures d'achats (déboursés directs) :	106 903,98 \$
Total factures d'achats	123 935,63 \$
Rémunération globale :	27 339,16 \$
<hr/>	
Total : 201 407,80 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Dossiers municipaux

a) ADMQ : colloque de zone 07 Centre-du-Québec

ATTENDU QUE le Colloque de zone 07 de l'ADMQ se déroule le 17 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la directrice générale est administratrice et représentante de la zone 07 pour la MRC de Drummond ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription pour le colloque annuel est sans frais pour celle-ci, puisqu'elle représente la zone 07 ;

215.08.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la directrice générale à participer au colloque annuel des directeurs municipaux de la zone Centre-du-Québec qui aura lieu le jeudi, 17 octobre 2024 au complexe le 55 à Bécancour ;
- d'acquitter les frais de déplacement à la directrice générale lors de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Avis de motion : règlement numéro 482/2024 amendement au règlement de zonage numéro 453/2021

216.08.2024 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Christian Jutras, conseiller municipal qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement numéro 482/2024 ayant pour objet amendement au règlement de zonage numéro 453/2021.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Avis de motion : règlement numéro 483/2024 amendement au règlement de permis et certificat numéro 456/2021

217.08.2024 **UN AVIS DE MOTION** est donné par François Bilodeau, conseiller municipal qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement numéro 483/2024 ayant pour objet amendement au règlement de permis et certificat numéro 456/2021.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Semaine de la Municipalité 2024

ATTENDU QUE du 8 au 14 septembre 2024, se déroulera la Semaine de la municipalité ;

ATTENDU QUE c'est l'occasion de mettre à l'avant-scène notre municipalité, l'importance de notre rôle, notre travail, ainsi que la vie démocratique qui y est associé ;

ATTENDU QUE des outils de promotion pour la Semaine de la municipalité sont à notre disposition gratuitement afin de les publier sur notre site internet et sur notre page Facebook ;

218.08.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire la promotion de la Semaine de la municipalité sur notre page Facebook et sur notre site internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Modernisation du réseau d'éclairage : demande de subvention

REPORTÉ

f) Infotech : ristourne au 30 juin 2024

Infotech a versé une ristourne de 663,95 \$ dans le cadre du module Rôle en ligne pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

g) Programme Nouveaux horizons pour les aînés

ATTENDU QUE le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) est un programme fédéral de subventions et de contributions ;

ATTENDU QUE ce programme appuie des projets communautaires conçus par des aînés pour les aînés ;

ATTENDU QUE ce programme finance des projets qui habilite les aînés dans leur communauté et contribuent à l'amélioration de leur santé et leur bien-être ;

ATTENDU QUE les organismes admissibles peuvent demander jusqu'à 25 000 \$ pour des projets dirigés par des aînés et fondés sur le bénévolat ;

219.08.2024 Sur proposition de François Bilodeau
appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de présenter une demande de subvention pour le projet d'un terrain de pickleball pour un montant maximal de 25 000 \$;
- que Madame Geneviève Payette soit autorisée à remplir la demande d'aide financière du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) ;
- que Madame Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) TECQ 2024-2028

Le 18 juillet 2024, la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a reçu une correspondance du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, que le programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) revenait pour la période de 2024 à 2028. La Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults recevra 675 445 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles.

i) Formation Infotech : budget

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière souhaite s'inscrire à une formation d'Infotech sur le budget ;

220.08.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter de faire l'inscription de la directrice générale et greffière-trésorière à la formation sur le budget d'Infotech au coût de 250,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

Monsieur Hébert, fais un compte-rendu des activités mensuelles de la voirie et donne des explications, s'il y a lieu.

b) **Adjudication soumissions pour le déneigement des cours municipales : saison hivernale 2024 — 2025**

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions sur invitation a été faite le 12 août 2024 à 10 h ;

221.08.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer le contrat de la section 1 de la soumission à Garage Martin Allard inc. au montant de 12 150,00 \$ plus les taxes applicables pour le déneigement 2024-2025 des cours suivantes :
 - École cours avant et arrière 410, rue Principale ;
 - Bibliothèque municipale 400, rue Principale ;
 - Bureau municipal 315-319, rue Principale ;
 - Maison des jeunes incluant le chemin d'accès à la patinoire 430, rue Principale ;
 - Intérieur de la patinoire 430, rue Principale ;
 - Chemin d'accès entre le 195 et le 185, rue Dumoulin ;
 - Déneigement des ponts ;
- d'octroyer le contrat de la section 2 de la soumission à Garage Martin Allard inc. au taux horaire de 195,99 \$/h plus les taxes applicables pour la section du service à la demande de l'officier municipal pour les services suivants :
 - autres cours municipales ;
 - les bordures de chemins et viaduc ;
 - demandes inhérentes faites par l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Abrasif hivernal : sel de déglçage saison hivernale 2024-2025**

222.08.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater l'inspecteur municipal en voirie à faire l'achat de 200 TM de sel de déglçage, pour la saison hivernale 2024-2025, chez Sel Warwick inc. au coût de 89,70 \$/TM plus les taxes applicables incluant la livraison par remorque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Abrasif hivernal : sable saison hivernale 2024-2025

223.08.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de réserver environ 400 TM pour la saison hivernale 2024-2025 chez Sablière Rollère tel que la soumission du 17 juillet 2024 au coût de 19,55 \$/TM plus les taxes applicables conditionnellement que l'abrasif soit conforme aux exigences du ministère des Transports du Québec ;
- que l'inspecteur en voirie contacte la Sablière Rollère pour la date de livraison ;
- que la Sablière Rollère devra fournir un test granulométrique conforme aux exigences du MTQ conformément à la méthode d'essai LC — 21 — 040.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Balises de sécurité routière

ATTENDU QU'au coin des rues Bergeron et Turcotte, la haie de cèdres ne permet pas aux automobilistes de voir les enfants qui se promènent dans la rue ;

ATTENDU QUE la sécurité des enfants est une priorité pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

224.08.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire l'achat de quatre (4) balises de sécurité routière chez Signoplus au montant de 76,58 \$ chacune plus les taxes et les frais de livraison applicables ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Cabane de la paveuse

CE POINT EST RETIRÉ.

11. Hygiène du milieu

a) Composantes de contrôle à l'usine d'épuration

ATTENDU QUE suite à l'intervention du 10 juillet 2024 par Régulvar à l'usine d'épuration plusieurs composantes de contrôle sont défectueuses et à remplacer ;

225.08.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission du 5 août 2024 de Régulvar pour le remplacement des éléments suivants :
 - sonde de monoxyde de carbone au coût de 445,00 \$ plus les taxes applicables ;
 - contrôleur BACnet Delta Controls 8 entrées au coût de 625,00 \$ plus les taxes applicables ;
 - sonde de monoxyde de carbone au coût de 445,00 \$ plus les taxes applicables ;
- de défrayer les coûts pour la main-d'œuvre et les frais de déplacement applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Sécurité civile

a) Exercice de sécurité civile

ATTENDU QUE le conseiller en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique, Monsieur Alexandre Savoie, propose à la Municipalité un exercice d'initiation en sécurité civile avec le comité de mesures d'urgence ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité civile s'occupe de la préparation de l'exercice, ainsi que l'animation de celui-ci pour une période de 2 heures ;

ATTENDU QUE cet exercice est gratuit et elle permet de rendre les intervenants à l'aide avec les processus de mobilisation, ainsi qu'avec leurs rôles dans notre plan municipal de sécurité civile ;

226.08.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la proposition d'exercice de sécurité civile du ministère de la Sécurité publique ;
- de mandater tous les élus à participer à cet exercice de sécurité civile du ministère de la Sécurité publique ;
- de défrayer les frais de déplacement et aux frais inhérents aux participants, s'il y a lieu, pour cet exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. Loisirs et culture

a) Adoption du règlement numéro 484/2024 : bibliothèque municipale Sainte-Brigitte-des-Saults

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 484/2022
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
NUMÉRO 460/2022 BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE MICHEL-DAVID,
SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a mis sur pied une bibliothèque publique ;

ATTENDU QUE la municipalité peut, en vertu de la loi, définir par résolution les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque publique ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 8 juillet 2024 ;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 460/2022 édictant les normes sur la bibliothèque Michel-David adopté le 11 juillet 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyé par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, que le règlement suivant soit adopté :

1. Inscription

L'inscription est gratuite pour tous les résidents de la municipalité ainsi que pour les élèves fréquentant l'école Le Carrousel.

2. Durée de l'abonnement

La durée d'un abonnement est de 2 ans.

3. Tarification des services

La bibliothèque offre gratuitement ses services, mais elle pourrait éventuellement exiger une tarification pour les services suivants :

Activités d'animation : 30 \$ maximum par participant (coût symbolique pour le matériel)

4. Profils d'utilisateurs

Le profil d'utilisateurs JEUNE est constitué d'utilisateurs âgés de moins de 14 ans.
Le profil d'utilisateurs ADULTE est constitué d'utilisateurs âgés de 14 ans et plus.

5. Consultation des documents

La consultation sur place des documents est gratuite pour tous les citoyens.
Les utilisateurs ne doivent pas replacer les documents consultés sur les rayons, mais plutôt les déposer aux endroits prévus à cet effet.

6. Circulation des documents

Nombre maximal d'emprunts

L'utilisateur peut emprunter :

15 documents

2 jeux de société et/ou casse-têtes

Durée du prêt

A) Prêt normal

La durée du prêt normal est de trois semaines.

B) Durée

L'utilisateur peut demander le renouvellement d'un prêt à condition que ce document ne soit pas déjà réservé par un autre usager. La durée de renouvellement correspond habituellement à la durée d'un prêt normal.

C) Nombre maximal

Le nombre maximal permis de renouvellements d'un même document est de 2.

Renouvellement

Les renouvellements peuvent se faire :

par téléphone

[sur place

[par le site Web

D) Politique particulière pour le prêt entre bibliothèques

L'utilisateur ne peut demander le renouvellement d'un prêt entre bibliothèques.

E) Prêts spéciaux

La durée d'un prêt peut être *limitée* à une journée d'ouverture de la bibliothèque si le type de document l'exige (exemple : ouvrage de référence). L'utilisateur doit alors rapporter le document emprunté à la prochaine séance d'ouverture de la bibliothèque.

La durée du prêt peut être *allongée* d'un maximum de 3 semaines dans certains cas (exemple : un usager qui part en vacances).

Service de réservations

L'utilisateur peut réserver un document déjà en circulation.

F) Nombre maximal

Le nombre maximal permis de réservations est de 10.

G) Durée de validité

La réservation d'un usager reste valide pendant les 8 jours d'ouverture qui suivent l'avis de disponibilité donné à l'utilisateur par la bibliothèque. L'utilisateur qui ne s'est pas présenté à la bibliothèque à l'intérieur de ce délai voit sa réservation annulée.

Accès à la collection adulte

L'accès à la collection adulte est réservé aux usagers appartenant au profil d'utilisateurs ADULTE. Cependant, il revient au personnel de la bibliothèque de juger de la pertinence de passer outre à cette règle.

Accès à la collection adolescents

L'accès à la collection adolescent est réservé aux usagers avec le profil adulte ou aux usagers scolaires de 6^e année du primaire ou plus (sous approbation de l'enseignant(e)).

Politique particulière pour le prêt entre bibliothèques

L'utilisateur ne peut demander le renouvellement d'un prêt entre bibliothèques.

7. Retards et amendes

La bibliothèque a aboli les frais de retards. Par contre, elle prendra action pour récupérer des documents en retard, abîmés ou perdus et pourrait facturer dès 45 jours de retard. Dès la production d'une facture, le dossier de l'utilisateur est automatiquement mis en suspens et il perd son privilège d'emprunter tant que la facture n'est pas acquittée.

8. Coût de remplacement des documents, jeux et casse-têtes

Les documents perdus ou endommagés peuvent être facturés à l'utilisateur fautif. Le coût de remplacement des documents du Réseau BIBLIO CQLM correspond à la valeur déterminée par lui, selon la catégorie.

9. Casque oculus-go

Informations générales

Le prêt du Casque est limité aux usagers adultes de 18 ans et plus.

Le matériel prêté comprend un casque, une manette, un câble USB, un adaptateur pour recharge électrique et un manuel.

Renouvellement

Pour favoriser l'accès à plusieurs abonnés, le renouvellement n'est pas permis.

H) Durée

La durée du prêt est de 3 semaines.

Retards et amendes

L'utilisateur qui rapporte le Casque en retard perdra son privilège de l'emprunter pour une durée de 6 mois.

Coût de remplacement

En cas de non-retour du casque, quelle qu'en soit la cause (perte, vol, etc.) et au-delà d'un mois de retard, une procédure de recouvrement sera engagée auprès de l'utilisateur pour le montant correspondant à la valeur de remplacement du casque et des accessoires fournis. Il en sera de même en cas de détérioration de l'appareil et des accessoires fournis.

10. Carte accès-musée

Informations générales

Le prêt de la carte est limité aux usagers adultes de 18 ans et plus.

Chaque carte peut être utilisée pour une famille incluant un maximum de 2 adultes et 3 enfants. Elle donne accès gratuitement à différents musées dont la liste peut être mise à jour occasionnellement. Ceux-ci pourraient facturer des frais supplémentaires pour les familles ayant plus de 3 enfants. Elle doit être utilisée exclusivement pour les familles et 1 ou 2 adultes ne peuvent s'en

prévaloir s'ils n'ont pas d'enfants pour les accompagner. Des preuves de résidence commune ne sont pas exigées.

Renouvellement

Pour favoriser l'accès à plusieurs abonnés, le renouvellement n'est pas permis.

I)Durée

La durée du prêt est de 2 semaines.

Retards et amendes

L'utilisateur qui rapporte la carte en retard perdra son privilège de l'emprunter pour une durée de 6 mois.

Coût de remplacement

En cas de non-retour de la carte, quelle qu'en soit la cause (perte, vol, etc.) et au-delà d'un mois de retard, un montant de 20 \$ sera facturé.

11. Responsabilités de l'utilisateur

Emprunts

L'utilisateur est pleinement responsable des documents empruntés :

- il doit respecter le délai de prêt ;
- il n'est pas autorisé à prêter ses documents à une autre personne ;
- il peut devoir payer le coût de remplacement d'un document perdu ou endommagé ;
- il n'est pas autorisé à remplacer un document du Réseau BIBLIO CQLM perdu ou endommagé ;
- il n'est pas autorisé à effectuer les réparations d'un document endommagé ;
- il doit signaler les documents brisés lors du retour des documents ;
- il doit protéger les documents empruntés contre les intempéries lors de leur transport ;
- il ne doit pas replacer les documents empruntés sur les rayons, mais plutôt les remettre au comptoir de prêt.

Civisme

L'utilisateur doit respecter l'atmosphère de calme de la bibliothèque et faire preuve de civisme.

Il est interdit de fumer et de consommer des aliments ou des boissons dans le local de la bibliothèque.

12. Responsabilités de la bibliothèque

La bibliothèque a le pouvoir de suspendre les privilèges d'un utilisateur dans le cas de factures impayées, de dommages régulièrement causés aux documents empruntés, à la suite d'un manque de civisme ou de tout autre comportement jugé incorrect par le comité de bibliothèque.

Ce règlement a été adopté à la réunion du conseil municipal tenue le 26 août 2024.

13. Remplacement

Le présent règlement remplace et abroge le règlement numéro 460/2022 édictant les normes sur la bibliothèque Michel-David adopté le 11 juillet 2022.

14. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, LE 26 AOÛT 2024

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion : 8 juillet 2024

Adoption : 26 août 2024

Publication :

b) Bibliothèque Michel-David : achat d'écrans d'ordinateur

ATTENDU QUE la bibliothèque Michel-David a besoin de faire remplacer les deux écrans des ordinateurs ;

ATTENDU QUE celles qui sont en place présentement sont trop petites et si les bénévoles veulent mettre une police de caractère de bonne taille, les boutons d'affichage n'apparaissent pas tous ;

228.08.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire l'achat de deux écrans d'ordinateur de 24 pouces chez Clic OPEQ au coût de 90,00 \$ chacune plus les taxes et les frais de livraison, si applicables pour la bibliothèque Michel-David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Autorisation de dépenses pour la fête de Noël et le concours de décorations de Noël

ATTENDU QUE la Municipalité désire souligner la fête de Noël ;

ATTENDU la proposition de madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, d'organiser une fête de Noël le 14 décembre 2024 pour les enfants de 0 à 10 ans et de mettre sur pied un concours de décorations de Noël ;

ATTENDU QU'un montant de 2 600 \$ est prévu au budget 2024 pour l'organisation de ces activités ;

229.08.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder un budget de 2 600 \$, plus les taxes applicables, pour l'organisation de la fête de Noël 2024 et du concours de décorations de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Autorisation de dépenses pour la fête d'Halloween 2024

ATTENDU QUE la Municipalité désire souligner la fête d'Halloween ;
ATTENDU la proposition de madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, de décorer la façade de la bibliothèque, du bureau municipal et du centre communautaire et d'offrir du chocolat chaud et des friandises aux enfants costumés le soir du 31 octobre 2024 ;

ATTENDU QU'un montant de 550 \$ est prévu au budget 2024 pour l'organisation de cette activité ;

230.08.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder un budget de 550 \$, plus les taxes applicables, pour l'organisation de la fête d'Halloween 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. MRC

a) Invitation à la rencontre de lancement des travaux : priorités régionales OVT du Centre-du-Québec

ATTENDU QU'au cours des derniers mois, la MRC de Drummond a doté le Centre-du-Québec de six priorités distinctives en occupation et en vitalité des territoires pour 2025 — 2029 ;

ATTENDU QUE le moment est venu de planifier leur activation ;

ATTENDU QU'une rencontre aura lieu le 3 octobre 2024 pour la présentation des six priorités ;

231.08.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire, à assister à cette rencontre de priorités régionales de la MRC de Drummond ;
- de défrayer les frais de déplacement et les autres frais inhérents, s'il y a lieu, à celui-ci pour la journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Questions diverses

a) Domaine J.M-Cardinal : demande de commandite

ATTENDU QUE la Domaine J.M-Cardinal est un organisme à but non lucratif dédié à offrir une retraite paisible aux chevaux âgés situé dans le 7^e rang à Sainte-Brigitte-des-Saults ;

ATTENDU QUE pour faire connaître leur cause et renforcer les liens avec la communauté, ils organisent leur événement annuel de portes ouvertes les 5 et 6 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE lors de l'événement de 2023, ils ont accueilli plus de 150 visiteurs ;

ATTENDU QU'ils sollicitent la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour une demande de commandite ;

232.08.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'octroyer une aide financière de 300 \$ au Domaine J.M-Cardinal pour la 2^e édition des portes ouvertes qui se déroulent les 5 et 6 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Invitation aux Portes ouvertes « Mangeons local 2024 U Centre-du-Québec »

ATTENDU QUE la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec et ses membres invitent la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults à participer aux Portes ouvertes « Mangeons local » qui auront lieu le dimanche 8 septembre 2024 à la ferme Parisbel de Parisville ;

ATTENDU QUE les portes ouvertes sont une occasion pour le grand public d'en apprendre davantage sur l'agriculture de notre région, de découvrir le savoir-faire exceptionnel des productrices et producteurs agricoles et de constater tous les efforts qu'ils posent au quotidien pour protéger leur milieu de vie ;

233.08.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser Monsieur Christian Jutras, conseiller municipal, à participer aux Portes ouvertes « Mangeons local » de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec du 8 septembre 2024 à Parisville ;
- de défrayer les frais de déplacement et autres frais inhérents, s'il y a lieu, à celui-ci pour la journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions à 20 h 30

La période de questions est ouverte. Les citoyens présents posent une question sur le sujet suivant :

- Règlements adoptés par le conseil municipal dernièrement ;
- Exercice de sécurité civile.

15. Levée de la réunion

234.08.2024 Il est 20 h 36, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale